BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE
Université Jean Monnet

Règlement du 11ème concours de nouvelles « A la manière de »
Année 2026-2027

Article 1 : Organisateur

La BU Michel Durafour du Service Commun de la Documentation de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, sise 1 rue tréfilerie à Saint-Etienne, sur le Campus Tréfilerie, organise pour la onzième année consécutive un concours de nouvelles, intitulé « A la manière de ... ».

Article 2 : Nature et objectifs du concours

Le concours a pour intention de mettre en lumière et de rendre hommage au travail d'un auteur anglophone de renom.
Les années passées, ont été mis à l'honneur Howard Phillips Lovecraft, Philip K. Dick, Ray Bradbury, Arthur Conan Doyle, Mary Shelley, John Ronald Reuel Tolkien, Richard Matheson, Robert Louis Stevenson, Harry Harrison et HG Wells ; autant d'auteurs qui ont marqué la littérature anglophone et internationale.
Les participants sont invités à se réapproprier l'univers de l'auteur choisi en rédigeant une courte nouvelle « à la manière de ».

Les objectifs du concours sont les suivants :

- Bien-être : Valoriser le talent et la créativité des étudiants et des publics extérieurs, favoriser leur bien-être en encourageant une activité d'écriture littéraire et en proposant des lots culturels.
- Diffusion des savoirs et de la culture : Mettre en avant une discipline spécifique, la littérature dite fantastique ou d'anticipation, et valoriser les collections mises à disposition des usagers à la BU.
- Vie du campus : Créer du lien avec les usagers grâce à ce rendez-vous annuel qui se termine par des échanges conviviaux lors de la remise des prix.

Article 3 : Condition de participation

Le concours est ouvert à tous les étudiants de l'Université Jean Monnet et à toutes les personnes étudiant et/ou résidant et/ou travaillant en région Auvergne Rhône-Alpes.

Article 4 : Modalités de participation

La participation à ce concours est gratuite.

Le concours ouvre le 23 octobre 2026.
La date limite pour la réception des œuvres est fixée au dimanche 7 mars 2027, à minuit.

Le thème choisi pour 2027 est **« A la manière de Stephen King »** avec comme ligne directrice « **Monsters are real, and ghosts are real too. They live inside us, dans sometimes, they win.** ».

En plus de son/ses texte(s), le/la participant(e) doit transmettre par mail ses noms et prénoms, adresse postale complète, numéro de téléphone et adresse de messagerie.

Article 5 : Exigences du concours

Les nouvelles doivent être inédites, écrites en français et ne peuvent avoir reçu d'autre prix.

Les nouvelles ne doivent pas excéder 4 pages chacune.

La présentation des nouvelles doit respecter les consignes suivantes :

- Format de la page : A4 (21 x 29,7cm)
- Police de caractère : Times New Roman
- Grandeur de caractère : corps 12
- Interligne : 1,5
- Marges de 2,5 cm

L'envoi est limité à deux nouvelles maximum par candidat.
Il se fait impérativement par mail à l'adresse suivante : fabienne.guirao@univ-st-etienne.fr

Aucune participation papier ne peut être retenue.

L'organisateur se charge de la diffusion des textes et de la préservation de l'anonymat des auteurs auprès des membres du jury.

Une contribution non conforme aux exigences du présent règlement ne peut être acceptée.

Article 6 : Composition du jury

Le jury est composé d'un enseignant de l'UJM et de trois membres du personnel du SCD.

Article 7 : Lots

Les lauréats se voient attribués des prix d'ordre culturel.
L'organisateur se réserve le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Article 8 : Publication des résultats et Autorisations

L'organisateur avertit tous les participants personnellement des résultats par courriel, que leur(s) nouvelles(s) soi(en)t ou non classée(s) par les membres du jury.

Après délibération du jury, le résultat du concours et les textes primés sont publiés sur le site web des bibliothèques : http://scd.univ-st-etienne.fr.
Les nouvelles récompensées peuvent donner lieu également à une publication imprimée.

Les lauréats s'engagent à autoriser la publication de leurs nouvelles en ligne et au format papier.

Article 9 : Remise des prix

Toutes les personnes ayant pris part au concours reçoivent une invitation à la remise des prix.
Celle-ci se déroule dans l'un des espaces de la BU Michel Durafour. Elle est ouverte à tous.

La date de cette petite cérémonie est communiquée au printemps.

Article 10 : Acceptation du règlement

Les décisions du jury sont sans appel.
Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

Fait à Saint-Etienne, le 28.09.24

Le Président de l'Université Jean Monnet,

UNIVERSITE SAINT ETIENNE JEAN MONNET

Florent PIGEON